

# AVIS

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

### MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE DOUVRES-LA-DELIVRANDE

#### Affichage de l'arrêté définissant les modalités de la mise à disposition du dossier au public

Par arrêté en date du 30 novembre 2023, le Conseil Communautaire de Cœur de Nacre a engagé la procédure de modification simplifiée n° 3 du PLU de Douvres-la-Délivrande.

Conformément à cette décision, le Président de la C2N a précisé par voie d'arrêté, en date du 23 mai 2024, que le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de Douvres-la-Délivrande sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Le dossier mis à disposition du public comprendra notamment la notice de présentation du projet de modification simplifiée n° 3 du PLU de Douvres-la-Délivrande, l'avis conforme exprimé par l'Autorité Environnementale, la décision prise par la personne publique responsable sur la réalisation ou non d'une évaluation environnementale, ainsi que les avis émis par les personnes publiques associées ;
- La mise à disposition du dossier au public se déroulera pendant un mois, **du samedi 1er juin au dimanche 30 juin 2024 inclus** ;
- Pendant la durée de la mise à disposition, le dossier sera consultable par le public, aux heures d'ouverture habituelles :
  - En mairie de Douvres-la-Délivrande (le lundi : de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi : de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, le samedi : de 9h à 12h),
  - Au siège de la Communauté de Communes Cœur de Nacre (du lundi au mercredi et le vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le jeudi de 9h à 12h) ;
- Le dossier sera également consultable en ligne, pendant toute cette durée, sur le site internet de la Commune de Douvres-la-Délivrande : <https://www.douvres-la-delivrande.fr/> ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Nacre : <https://www.coeurdenacre.fr/web/index.php>
- Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public pourra consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet en mairie de Douvres-la-Délivrande et au siège de la Communauté de Communes.
- Les observations du public pourront également être adressées par voie électronique, sur une adresse mail dédiée : [modifplu@coeurdenacre.fr](mailto:modifplu@coeurdenacre.fr)

L'arrêté précité du 23 mai ainsi que le présent avis seront affichés au siège de la Communauté de Communes Cœur de Nacre ainsi qu'en mairie de Douvres-la-Délivrande pendant un mois. Ils seront également diffusés sur les sites internet de la Communauté de Communes et de la mairie pour information.

A l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan au Conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.